

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4^e) jour du mois d'octobre 2010, à dix-neuf heures (19 h 06), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :

Steeve Lizotte (19 h 09), Vincent Dufour, Marc-André Jean et Gilles Harvey (19 h 06), sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Messieurs Antonin Tremblay et Claude Poulin étant absents.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 06 et prend fin à 19 h 09.

Rés # 10-10-01
Adoption de
l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption, en reportant toutefois le point " 12.a) " à la prochaine séance ordinaire du conseil, soit le 1^{er} novembre 2010.

Rés # 10-10-02
Adoption
procès-verbal
du 2010-09-07

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2010 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 10-10-03
Avis de motion
Règlement
130

Avis de motion est, par la présente donné, par monsieur Gilles Harvey, que le règlement, portant le numéro **130**, modifiant le règlement numéro 116, relatif à la prévention des incendies, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents et sera acheminée incessamment aux élus absents dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 10-10-04 Nominaton 2 membres du conseil sur la CDEDSS Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que messieurs Sylvain Tremblay et Claude Poulin, tous deux membres du conseil, oient nommés à titre d'administrateurs pour siéger sur la *Société de développement économique durable de Saint-Siméon*.

Rés # 10-10-05 Renouvellement contrat agent de développement Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat de monsieur Martin Guérin au poste "d'agent de développement", pour une période de vingt-six (26) semaines. Le tout devra respecter les conditions d'emploi du personnel pour les années 2009 à 2014.

Rés # 10-10-06 Mandat d'un représentant sur CA de OH Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat de monsieur Réjean Hébert, sur le conseil d'administration de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon, pour une période de trois (3) ans, soit du 30 octobre 2010 au 30 octobre 2013.

Rés # 10-10-07 Modification du Règlement 127 ATTENDU que la Municipalité de Saint-Siméon a adopté le règlement numéro 127 lors de sa séance ordinaire tenue le 2 août 2010;

ATTENDU que suite à l'analyse dudit règlement d'emprunt par le service du contentieux du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, il y a lieu d'apporter quelques modifications par résolution;

POUR

CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Steeve Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal adopte, par la présente, ce qui suit:

- 1- Que le titre du règlement numéro 127, de même que l'article 1, se liront respectivement comme suit : Règlement décrétant une dépense de 431 801 \$ et un emprunt de 375 000 \$ pour l'achat d'un camion autopompe et le réaménagement de la caserne;
- 2- Que le montant de 260 000 \$, inscrit à l'article 2.2 du règlement numéro 127, soit remplacé par la phrase suivante : du montant de 2 888 051,36 \$, tel qu'il appert dans la soumission datée du 11 juin 2010, préparée par *Les services 10-10*, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe A;
- 3- Que le montant de 100 000 \$, inscrit à l'article 2.2 du règlement numéro 127, soit remplacé par la phrase suivante :

du montant de 125 000 \$, tel qu'il appert de l'estimation préparée par *Construction & Tremblay* et datée du 2 septembre 2010, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe B. À cette somme s'ajoute 15 % d'honoraires professionnels, soit 18 750 \$.

- 4- Que l'article 3, du règlement numéro 127, est modifié pour se lire comme suit : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, soit la somme de 431 801 \$, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes; le conseil est autorisé à emprunter la somme de 375 000 \$ sur une période de vingt (20) ans et à approprier la somme de 56 801 \$, provenant du fonds général.

Rés # 10-10-08
Embauche
Martin Tremblay
entretien de la
piste de ski de
fond

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un contrat à monsieur Martin Tremblay pour procéder à la préparation et à l'entretien de la piste de ski de fond municipale pour l'hiver 2010-2011. Un montant forfaitaire hebdomadaire de 100 \$ lui sera versée, et ce, pour la période où ses services seront requis.

Note

Il est à noter que monsieur Gilles Harvey fait mention au conseil municipal qu'il ne participera pas aux deux (2) prochains points, relatifs au camping municipal.

Rés # 10-10-09
Tarifs camping
saison 2011

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les tarifs du camping municipal, pour l'année 2011, soient établis comme suit :

- camping roulottes, motorisés, etc., avec les services
28 \$ / jour
170 \$ / semaine
560 \$ / mois
- camping sauvage avec le service d'électricité
21,50 \$ / jour
120 \$ / semaine
400 \$ / mois
- camping sauvage sans service
18,50 \$ / jour
110 \$ / semaine
310 \$ / mois

■	stationnement des visiteurs	:	résident	1 \$
			non résident	3 \$
■	service "internet"	:		gratuit
■	sac de glace	:		3,25 \$
■	un jeton pour la buanderie	:		1,75 \$

QU' il faut toutefois prendre note qu'il n'y aura par contre aucun tarif "saisonnier" en 2011.

QUE la période d'ouverture du camping sera du 20 mai au 10 octobre 2011.

QUE pour toute réservation, un acompte représentant 20% du montant total sera demandé, en exigeant toutefois un minimum non remboursable représentant le coût de location d'une (1) journée pour le site réservé.

QUE notre camping adhère au «Programme de rabais en basse saison» soit :

- un rabais additionnel de 10% accordé aux groupes ayant dix (10) emplacements ou plus, et ce, après le 6 septembre 2011;
- un rabais de 10% accordé aux usagers occupant un site avant le 15 juin et après le 5 septembre 2011.

QUE les personnes étant domiciliées dans notre municipalité se voient accorder un rabais de 20% en tout temps, et de 25% si la location est sur une période de 3 mois consécutifs et plus, sur les tarifs réguliers.

QUE notre adhésion à *Camping Québec* soit renouvelée pour 2011.

Rés # 10-10-10 Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption des règlements du camping municipal soumis à tous les membres du conseil municipal, pour l'année 2011.

Note Monsieur Gilles Harvey réintègre les rangs du conseil municipal et participe de nouveau aux discussions.

Rés # 10-10-11 Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimé des travaux relatifs à la construction du pavillon de services et d'accueil du Pôle de découverte de Port-au-Persil, en date du 4 octobre 2010 et préparé par monsieur Martin Guérin.

<p>Rés # 10-10-12 Appel d'offres aménagement Pôle découverte Port-au-Persil</p>	<p>Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à procéder à une demande d'appel d'offres publique pour les travaux d'aménagement du Pôle de découverte de Port-au-Persil.</p>
<p>Rés # 10-10-13 Estimé travaux aménagement Pôle découverte Port-au-Persil</p>	<p>Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimé des travaux relatifs à l'aménagement du Pôle de découverte de Port-au-Persil, en date du 4 octobre 2010 et préparé par monsieur Martin Guérin.</p>
<p>Rés # 10-10-14 Estimé travaux réaménage- ments caserne</p>	<p>Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimé des travaux relatifs au réaménagement de la future caserne, en date du 2 septembre 2010 et préparé par la firme Construction Morneau et Tremblay.</p>
<p>Rés:#10-10-15 Renoncer à l'étude sismique pour la caserne</p>	<p>Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'étude sismique pour le bâtiment où la future caserne sera aménagée.</p>
<p>Rés #10-10-16 Appel d'offres barrières de la caserne</p>	<p>Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à procéder à une demande d'appel d'offres publique pour l'achat et l'installation de barrières pour la future caserne.</p>
<p>Rés # 10-10-17 Embauche nou- veau pompier volontaire</p>	<p>Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Philippe Tremblay, au poste de "pompier volontaire".</p>
<p>Rés # 10-10-18 Structure Ba- leine, pontons et oriflammes Croisières Charlevoix</p>	<p>ATTENDU que la Municipalité de Saint-Siméon a déjà fait part aux propriétaires de « Croisières Charlevoix », de son projet d'ériger, sur le site où est actuellement implantée la structure communément appelée la « baleine », des infrastructures touristiques et récréotouristiques, dont particulièrement un pavillon d'accueil et des stationnements;</p>

- ATTENDU que la Municipalité de Saint-Siméon n'est pas particulièrement choyée du côté « de la possession d'un terrain » pouvant accueillir de telles infrastructures;
- ATTENDU que la municipalité s'apprête à entreprendre, à ses frais, des travaux pour enlever, démolir ou démanteler la structure dont elle est propriétaire, soit « la baleine »;
- ATTENDU que la municipalité pourrait remettre ladite structure à Croisières Charlevoix, soit pour l'implanter en un autre endroit ou pour récupérer les matériaux;
- ATTENDU qu'il n'y a pas seulement la Municipalité de Saint-Siméon qui pourrait porter le dénominatif de « capitale de la baleine »;
- ATTENDU qu'il y aurait lieu que les oriflammes portant la susdite mention soient modifiées pour s'approcher davantage de la marque de commerce dont s'identifie actuellement la Municipalité de Saint-Siméon, tout en faisant disparaître le terme « capitale de la baleine »;
- ATTENDU que la Municipalité de Siméon doit, à chaque printemps, restaurer les emplacements du camping municipal endommagés par l'entreposage des pontons flottants appartenant à Croisières Charlevoix;
- ATTENDU que ces pontons pourraient être entreposés sur le site, mais à un autre endroit;
- ATTENDU que la période d'ouverture du camping municipal pourrait entrer en conflit avec la période d'entreposage des dits pontons;

POUR CES

MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-André Jean et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'aviser Croisières Charlevoix que la Municipalité de Saint-Siméon procédera incessamment, soit d'ici le 19 novembre 2010, à l'enlèvement, la démolition ou au démantèlement de la structure communément appelée la « baleine »;
- qu'advenant le cas où ladite entreprise désire déplacer cette structure, elle devra tout d'abord s'assurer que le nouvel emplacement fasse l'objet d'une approbation de la municipalité;
- de proposer, à la municipalité, d'ici le printemps 2011, une nouvelle esquisse « d'oriflamme », mais ne contenant pas la mention « capitale de la baleine »;
- de ne pas entreposer ses pontons flottants sur les sites de camping, mais à l'emplacement déterminé par le responsable du camping;

- d'enlever les susdits pontons de l'emplacement d'entreposage autorisé avant le 15 mai de chaque année.

Rés:#10-10-19
Quelques
demandes au
MTQ

ATTENDU que les véhicules routiers en provenance de l'ouest du noyau villageois circulent à une vitesse d'au moins 90 km / heure;

ATTENDU qu'il y a, dans ce secteur, au moins cinq (5) commerces ayant façade sur la Route 138 (rue Saint-Laurent);

ATTENDU que les conducteurs des camions remorque entrant dans les limites du noyau villageois n'hésitent pas à employer leur "frein moteur";

ATTENDU que le problème des "freins moteur" était beaucoup moins important lorsque des panneaux de sensibilisation étaient installés aux entrées du village;

ATTENDU que l'intersection du chemin de Port-au-Persil avec la Route 138 (rue Saint-Laurent) n'est pas très sécuritaire, voir même dangereuse;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec avait prévu procéder au réaménagement de cette intersection, il y a de cela quelques années;

POUR CES
MOTIFS,

il est proposé par monsieur Vincent Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec :

QUE la zone où la limite de vitesse est actuellement de 50 km / heure, soit prolongée vers l'ouest, aux fins d'y inclure au moins le commerce situé au 1071 rue Saint-Laurent, soit sur le lot 43, du rang du Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon;

QUE soient installés des panneaux de sensibilisation contre l'emploi des "freins moteur", à des points stratégiques, situés aux diverses entrées dans le noyau villageois, sur les routes 138 et 170;

QUE l'intersection du chemin de Port-au-Persil avec la Route 138 (rue Saint-Laurent) soit réaménagées pour la rendre plus sécuritaire ou qu'un feu de circulation y soit installé.

Rés:#10-10-20
Projet pilote
pour conserver
le service de
traversier entre
Rivière-du-Loup
& Saint-Siméon
à l'année

ATTENDU que le service de traversier entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup pourrait facilement être considéré comme un service essentiel, tant pour les populations de ces deux (2) localités que pour beaucoup d'autres, situées de part et d'autres des deux (2) rives du Fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU que tous les transporteurs routiers s'entendent pour dire que ce service de traversier est très avantageux pour économiser du temps et de l'essence, tout en réduisant la pollution (gaz à effet de serre);

ATTENDU que la demande touristique des motoneigistes et des adeptes des activités hivernales de la rive-sud du fleuve Saint-Laurent et des régions américaines limitrophes, pour avoir accès aux régions de Charlevoix, du Saguenay et de la Côte-Nord ne fait que s'accroître depuis quelques années;

ATTENDU que le fait que les activités de la Traverse Rivière-du-Loup / Saint-Siméon se poursuivent pendant la période hivernale aurait certainement un impact sur l'économie des régions ci-haut nommées, tout en favorisant un meilleur partenariat sur certains projets;

ATTENDU que les travailleurs et les étudiants (dont la plupart fréquente le Cégep de Rivière-du-Loup et celui de La Malbaie) devant se rendre sur la rive opposée pour leur besoin respectif, n'auraient pas à effectuer des centaines de kilomètres de routes supplémentaires pour se rendre à destination et que le fait d'avoir un service de traversier tout au long de l'année aurait sans aucun doute, un impact sur le nombre d'inscription à la hausse à ces écoles collégiales;

ATTENDU que depuis quelques années, la présence de glace sur le fleuve ne représente plus un obstacle ou un danger potentiel pour opérer ce service à l'année, surtout lorsque l'on tient compte des travaux qui seront apportés au quai de Rivière-du-Loup;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Société des Traversiers du Québec et au ministère des Transports du Québec d'étudier la possibilité d'élaborer un « projet pilote » pour opérer le service de traversier pendant toute l'année.

c.c. M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec
Mme Pauline Marois, Chef de l'Opposition officielle et Députée de Charlevoix
M. Norman MacMilan, Ministre délégué aux Transports et Député de Papineau
Mme Nicole Ménard, Ministre du Tourisme et Députée de Laporte
M. Jean D'Amour, Député de Rivière-du-Loup
Société Traversiers du Québec, M. Georges Farrah, Président et directeur général
M. Marc Harvey, Capitaine et Directeur de la Traverse Rivière-du-Loup / Saint-Siméon
M. Sam Hamad, Ministre des Transports et Député de Louis-Hébert
Les MRC de Charlevoix-Est
MRC de Charlevoix
MRC du Fjord-du-Saguenay

MRC de la Haute-Côte-Nord
M. Michel Morin, Maire de la Ville de Rivière-du-Loup
M. Claude Boucher, Maire de la Municipalité de l'Anse Saint-Jean
M. Hugues Tremblay, Maire de la Municipalité de Tadoussac
M. Jean Tremblay, Maire de Ville de Saguenay
Chambre de Commerce de Charlevoix
Chambre de Commerce de la la MRC de Rivière-du-Loup
Chambre de Commerce de la Baie et du Bas-Saguenay
Chambre de Commerce du Saguenay

Rés:#10-10-21 Achat logiciel pour site Web Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat du logiciel "Adobe Contribute CS5", au coût de 208,95 \$ (US), taxes et transport inclus, aux fins d'effectuer les mises à jour de notre site "Web" municipal.

Rés#10-10-22 Embauche Pavage Rolland Fortier pour travaux de pavage Après analyse des soumissions reçues, relativement aux travaux pavage d'une partie des rues du Quai et Bergeron, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme "Pavage Rolland Fortier Inc.", soit la plus basse soumission reçue, qui s'élève à une somme de 45 973,99 \$ (taxes incluses).

Rés:#10-10-23 **Abroger**
Rés:#10-10-23 Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro "10-07-11", relativement à la vente de deux (2) climatiseurs usagés, sur le site internet "Les Pacs".

Note Il est à noter que monsieur Gilles Harvey fait mention au conseil municipal qu'il ne participera pas au prochain point, relatif au camping municipal Falaise sur Mer.

Rés:#10-10-24 Entente avec Camping Falaise sur Mer Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale Sylvie Foster à signer l'entente avec le *Camping Falaise sur Mer*, relativement à la desserte en eau potable du pavillon d'accueil (voir Rés:#10-09-28). Un projet d'entente a été soumis et accepté par tous les membres du conseil municipal.

Note Monsieur Gilles Harvey réintègre les rangs du conseil municipal et participe de nouveau aux discussions.

Rés:#10-10-25
Rencontre
Delta-Saguenay

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accueillir les participants à la "Rencontre intermunicipale de la zone territoriale du Fjord du Saguenay / Saint-Laurent", relativement au *Projet de zone spéciale d'intervention intermunicipale en développement économique au pourtour immédiat du delta du Saguenay et du Saint-Laurent*, qui se tiendra en novembre 2010, au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, rencontre à laquelle nous participerons aussi.

Rés:#10-10-26
Projet-pilote de
l'assurance-
emploi

ATTENDU que quatre (4) projets pilotes, relatifs à la Loi sur l'assurance-emploi, ont été analysés dans notre région depuis 2006;

ATTENDU que l'un de ces projets s'est terminé le 11 septembre dernier, qu'un autre se terminera le 23 octobre prochain. Deux autres viendront à échéance en décembre prochain;

ATTENDU que ces projets pilotes permettaient entre autres :

- d'obtenir des prestations d'assurance-emploi en calculant la moyenne des 14 meilleures semaines de travail de la dernière année, au lieu d'une période de base qui calcul le taux de prestations sur les 26 semaines qui précèdent le dernier jour de travail;
- de calculer le taux de prestations sur les 14 meilleures semaines de l'année qui précède le dernier jour de travail au lieu d'avoir un dénominateur, variant de 14 à 22; fixé à l'aide du taux régional de chômage;
- que les nouveaux prestataires, n'ayant jamais bénéficié du programme d'assurance-emploi, puissent se qualifier avec un total de 840 heures de travail, au lieu de 910 heures;
- l'un de ces projets pilotes permet aux prestataires de l'assurance-emploi, de recevoir l'équivalent de 40% de leurs prestations bruts en revenu et ce, sans être coupés, au lieu du 25% prévu par la Loi actuelle;

ATTENDU qu'il deviendra très difficile pour les employeurs de recruter du personnel temporaire en périodes creuses compte-tenu que le maximum à gagner, pendant qu'ils bénéficient dudit programme, sera de 25%;

POUR CES

MOTIFS, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de s'adresser aux autorités gouvernementales afin de leur demander que les projets pilotes, qui prendront respectivement fin en octobre et décembre 2010, deviennent des mesures permanentes afin de contrer la dévitalisation de la région et en tenant compte que nous sommes une région touristique saisonnière.

c.c. Honorable Stephen Harper, premier ministre du Canada
 Honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
 M. Michel Guimond, député fédéral de Charlevoix
 Conseil National des Chômeurs
 Mouvement Action-Chômage de Charlevoix

Rés#10-10-27
 Dons, aides
 financières et
 cotisations

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des des conseillers d'accorder les dons, cotisations et subventions ci-après:

-	Fabrique de Saint-Siméon, souper-encan annuel	200 \$
-	Maison de la Famille de Charlevoix, remboursement de la location d'un local (26 rencontres à 10 \$)	260 \$
-	Croix-Rouge canadienne, renouvellement de l'entente de services aux sinistrés	134 \$
-	Fonds régional en infrastructures de loisirs, inscription souper-conférence du 8 octobre 2010	100 \$
-	Club de Moto-Neige les Aventuriers de Charlevoix Inc., 1/2 page de publicité dans le bottin 2010-2011 (plus taxes)	125 \$
-	CLD de la MRC de Charlevoix-Est, publicité sur les bibliothèques municipales dans l'Hebdo Charlevoisien	75 \$

Rés:#10-10-28
 Adhésion à
 L'Autre Avenue

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion auprès de L'Autre Avenue, organisme de justice alternative. Cette adhésion est gratuite.

Rés:#10-10-29
 Adhésion à la
 Coalition
 québécoise
 pour le
 contrôle du
 tabac

ATTENDU que le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies;

ATTENDU que chaque année, plus de 10 000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac;

ATTENDU que la fumée secondaire est dommageable pour la santé;

ATTENDU que la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer;

ATTENDU que le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui;

ATTENDU que le tabagisme est une épidémie industrielle;

POUR CES
 MOTIFS,

il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'endosser la plate-forme de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*.

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

Rés:10-10-30	Comptes (C1008341 à C1008421 et M10100009)	87 581,51 \$
Comptes	Salaires & rémunérations des élus	36 482,15 \$
	TOTAL	124 063,56 \$

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 55 et prend fin à 19 h 59.

Rés #10-10-31 Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de
Fermeture de lever la séance.
la séance
Il est 19 h 59.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale/Secrétaire-trésorière